

NOUS, LES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES/EMPLOYÉES DE MAISON

revendiquons le respect et les droits qui nous sont dus!

Il est temps que nous, les travailleuses domestiques/employées de maison du monde entier, nous mobilisions pour revendiquer les droits et le respect qui nous sont dus.

Nous voulons que le monde nous reconnaisse en tant que travailleuses, car c'est que ce que nous sommes!



D'ici 2011, l'Organisation Internationale du Travail adoptera une norme internationale définissant nos droits en tant que travailleuses.

Nous devons nous assurer que ce document nous donne la protection dont nous avons besoin.

Nous, travailleuses domestiques/employées de maison, voulons avoir le droit d'être

traités correctement, en tant que travailleurs/euses. Nous exigeons que l'on respecte notre travail.

Nous invitons toutes les organisations de travailleuses domestiques/employées de maison, ainsi que tous ceux qui nous soutiennent dans le monde entier, à participer à notre campagne.

Mobilisons-nous pour nos droits!

Afrique du Sud: Après l'arrivée au pouvoir du gouvernement non-raciste, en 1994, les travailleurs/euses domestiques d'Afrique du Sud ont acquis des droits, grâce à la législation sur l'emploi, y compris la reconnaissance des syndicats. *"Mais", dit Myrtle Witbooi du syndicat South African Domestic, Service and Allied Workers Union (SADSAWU), "nous essayons toujours d'obtenir du respect, et nous demandons toujours que l'on reconnaisse notre contribution à l'économie".*

Pérou: Après de nombreuses années de lutte, de nouvelles lois sur les travailleuses domestiques/employées de maison ont été adoptées en 2003, mais avec moins de droits que pour les autres travailleurs/euses. *"Les cas de harcèlement sexuel sont nombreux. Nous les défendons, mais la majorité ne sont pas gérés correctement - les employeurs ont souvent gain de cause", dit Ernestina Ochoa de la SINTRAHOGARP, le syndicat des employés/es de maison du Pérou.*



Qui nous sommes

En Novembre 2006, des organisations et des réseaux de travailleuses domestiques/employées de maison du monde entier ont envoyé des représentants/es à une conférence à Amsterdam, Pays-Bas. De nombreux syndicats, groupes de soutien et chercheurs étaient également présents. C'était la toute première réunion mondiale consacrée au débat relatif à la situation des travailleuses/euses domestiques et des employés/es de maison, où l'on s'efforçait de concevoir des actions concrètes sur le plan international pour défendre nos droits et obtenir le respect qui nous est dû, en tant que travailleurs/euses et en tant qu'êtres humains.



TROP!

“Respect et droits: protection pour les travailleuses domestiques/employées de maison!”

Le rapport de la conférence de 2006 est disponible en anglais, espagnol, français et portugais. Vous le trouverez sur: www.domesticworkerrights.org ou contactez-nous si vous souhaitez recevoir une copie papier (voir les coordonnées de contact à la dernière page).

Lors de la conférence, nous avons décidé de créer un réseau international géré par et pour les organisations de travailleuses domestiques/employées de maison partout dans le monde. Le Comité directeur du réseau comprend des représentants/es de:

- Latin American and Caribbean Confederation of Household Workers (CONLACTRAHO), pour l'ensemble de l'Amérique Latine
SINTRAHOGARP syndicat des travailleurs domestiques, Pérou
National Union of Domestic Employees (NUDE), Trinité et Tobago
- South African Domestic, Service and Allied Workers' Union (SADSAWU), Afrique du Sud
Conservation, Hotels, Domestic and Allied Workers' Union (CHODAWU), Tanzanie
- National Domestic Workers' Alliance (NDWA), États-Unis
Domestic Workers' United (DWU), New York, États-Unis
- Asian Domestic Workers' Network (ADWN), pour l'Asie
Self-Employed Women's Association (SEWA), Inde
- Europe – des représentants/es ont été invités/es



L'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-Restaurant, du Tabac et des Branches Connexes (UITA) fournit un cadre de base pour l'organisation du réseau. L'UITA est une fédération de 336 syndicats, qui est présente dans 120 pays, et représente plus de 12 millions de travailleurs/euses. La où les travailleuses domestiques ou employées de maison n'ont pas leur propre syndicat, elles sont souvent organisées par les syndicats des travailleurs/euses du secteur de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration. www.iuf.org

WIEGO (Women in the Informal Economy, Globalising and Organising) offre au réseau ressources et conseils. WIEGO est un réseau mondial de recherche et de réflexion politique, dont le but est d'améliorer la situation des pauvres qui travaillent, en particulier des femmes, dans l'économie informelle.

www.wiego.org

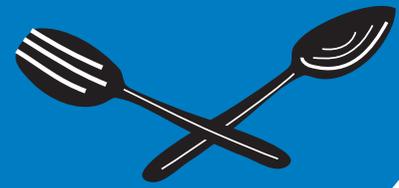
Nous sommes soutenus dans notre campagne par les Global Unions www.ituc.org et www.world-psi.org

et le Bureau des Activités pour les Travailleurs (ACTRAV) www.ilo.org



Nous invitons tous les syndicats, associations et autres groupes de travailleuses domestiques/employées de maison à se mettre en contact avec nous et à se joindre à nos activités.

Respect et droits!



Lors de la conférence mondiale "Respect et droits: protection pour les travailleuses domestiques/employées de maison!" en 2006, nous avons décidé de lutter en faveur d'une **convention internationale qui définisse nos droits**.

En théorie, nous devrions jouir des droits fondamentaux dont jouissent tous les travailleurs. Mais trop de gouvernements, trop d'employeurs, et même certains syndicats, préfèrent fermer les yeux sur la situation des travailleuses domestiques/employées de maison. Dans de nombreux pays, nous ne sommes même pas considérées comme des "travailleuses".

En 1948, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a déclaré qu'elle envisagerait la possibilité d'adopter une convention à notre intention, mais la déclaration n'a jamais été suivie d'effet. Du coup, nos droits n'ont pas non plus été pris en compte dans les normes internationales.

Cela signifie que, encore aujourd'hui, - dans toutes les régions du monde - il y a des travailleuses domestiques/employées de maison qui travaillent et vivent dans de très mauvaises conditions. Beaucoup sont menacées d'extrême violence. Certaines sont même en esclavage.

Une convention de l'OIT ne mettrait pas automatiquement un terme à l'esclavage et ne garantirait pas non plus le respect de nos autres droits. Ce serait toutefois un important pas en avant. Ce serait dire au monde que nous existons, que nous avons des droits en tant que travailleuses, et que nous nous mobilisons pour les obtenir.

Pourquoi une convention internationale est nécessaire

Nous, travailleuses domestiques/employées de maison travaillons dur pour nourrir nos familles. À l'instar de tout/e autre travailleur/euse, nous voulons gagner un salaire qui nous permette de vivre. Nous voulons être inclus dans la législation du travail et les régimes de protection sociale. Nous voulons nous sortir nous-mêmes de la pauvreté par notre travail.

Pourtant, notre travail est mal payé et n'est pas tenu en grande considération. Il est souvent perçu comme quelque chose que seules les femmes ou, trop souvent, des enfants, font chez autrui pour "donner un coup de main". Pourtant, nous sommes fréquemment en charge des biens les plus précieux de nos employeurs: leurs enfants.

Nous provenons souvent des couches les plus démunies de la société. Beaucoup parmi nous sont des migrantes dans leur propre pays, et nous sommes très, très nombreuses à migrer vers d'autres pays. Nous finissons par y être perçues comme "citoyennes de seconde zone", voire comme pas "citoyennes" du tout.

Le travail domestique pourrait être un travail "décent", si les travailleuses qui le font étaient payées et traitées correctement. Le travail lui-même n'est pas "indécent". Ce qui est indécent est la manière dont beaucoup d'entre nous, travailleuses domestiques/employées de maison, sommes traités/es partout dans le monde.

Obtenir une convention internationale qui définit nos droits du travail serait un pas important pour convaincre davantage de gouvernements à nous reconnaître et à nous inclure dans la législation nationale du travail et dans les régimes de protection sociale.



Nous mobiliser dans ce but est un moyen de montrer clairement au monde que nous existons.

“Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.”

Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies



Cela vaut aussi pour nous, les travailleuses domestiques/employées de maison du monde.

Qui plus est, tous les travailleurs/euses avons des droits, quel que soit le pays où nous nous trouvons, où que nous travaillions. Tous les travailleurs/euses ont le droit fondamental de :

- ne pas être soumis au travail forcé ou à l'esclavage
- avoir des conditions équitables et satisfaisantes de travail
- ne pas être l'objet de discrimination
- avoir un niveau de vie suffisant
- former des syndicats, qui ont le droit de négocier avec les employeurs, et s'y affilier.

Ces droits, parmi d'autres, sont prévus dans les conventions des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail. Le fait que nous travaillions dans le domicile d'autrui ne justifie pas que l'on nous prive de ces droits.

Pourtant, jusqu'à présent, les millions de travailleuses domestiques/employées de maison du monde entier ne voient ces droits reconnus pratiquement nulle part. Même aujourd'hui, nombreux sont ceux, y compris des gouvernements, qui nient ou refusent de reconnaître que les travailleuses domestiques/employées de maison sont des travailleurs/euses.

Les pays qui, comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Bolivie et le Pérou, reconnaissent notre existence dans le droit du travail sont encore trop rares. Et lorsqu'ils le font, les dispositions nous visant ne sont pas correctement mises en œuvre et sont souvent moins rigoureuses que celles applicables aux autres travailleurs/euses. La servitude est souvent tacitement tolérée dans la législation!

De nombreuses travailleuses domestiques/employées de maison vivent et travaillent, encore de nos jours, en esclavage. Elles sont encore plus nombreuses à être grossièrement exploitées, ou victimes d'abus et de harcèlement de la part de leurs employeurs. Les travailleurs/euses migrants/es sont particulièrement vulnérables.

Pourtant, les gouvernements, ainsi que d'autres entités qui devraient nous soutenir (par exemple, les syndicalistes) ferment souvent les yeux.

Cela suffit !

Nous exigeons le respect pour notre travail, qu'il s'agisse de prendre soin d'enfants, ou de personnes âgées et infirmes, ou de nettoyer le domicile ou la cuisine de nos employeurs pour qu'ils puissent se rendre à leur travail. Nous sommes l'huile dans les rouages de l'économie et nous devons être reconnus/es.

Nous revendiquons nos droits!

Etats-Unis: La National Domestic Workers' Alliance est née en Juin 2007, date à laquelle 13 organisations se sont réunies à l'US Social Forum. " *Nous avons pleuré, nous avons ri ensemble, puis nous avons uni nos forces et nous sommes organisés*", déclare Guillermina Castellanos de la NDWA. L'Alliance diffuse désormais à l'échelle nationale la campagne menée par le Domestic Workers United de New York, qui demande une charte de droits et s'efforce également de resserrer les liens de collaboration avec les syndicats.

Photo par Jill Shenker





Asie: Selon l'Asian Domestic Workers' Network, l'emploi dans les ménages privés représente environ un tiers de tout l'emploi féminin en Asie.

Jacob Silberberg/Ranos Pictures

A propos de l'OIT

L'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** fait partie du système des Nations Unies et la plupart des pays du monde en sont membres.

C'est l'organisation qui établit des normes internationales sur les droits du travail, et surveille la façon dont elles sont appliquées.

Elle a son siège à Genève, en Suisse, et a des activités dans de nombreux pays. www.ilo.org

L'OIT est une organisation "tripartite", ce qui signifie que les employeurs, les gouvernements et les travailleurs/euses doivent s'asseoir autour d'une même table. Les travailleurs y sont représentés par des organisations syndicales nationales et internationales. Les trois parties discutent, négocient et votent. Les voix de chaque pays sont partagées selon le modèle suivant: gouvernement, 2 voix; employeurs, 1 voix; travailleurs, 1 voix. On comprend mieux, dès lors, combien il est important de faire pression sur nos gouvernements, et d'essayer d'influencer les employeurs.

Les conventions de l'OIT sont des normes qui garantissent les droits des travailleurs/euses. Créée en 1919, l'OIT a, au cours de sa longue histoire, adopté près de 200 conventions.

Les huit conventions "fondamentales" de l'OIT énoncent les droits fondamentaux dont nous, travailleurs/euses du monde, jouissons toutes et tous, qui que nous soyons et où que nous soyons, que nous ayons ou non un contrat formel, que nos gouvernements et les employeurs soient ou non d'accord. Elles incluent, entre autres, l'interdiction du travail forcé, des pires formes de travail des enfants et de la discrimination sur le lieu de travail, ainsi que le respect des droits syndicaux.

D'autres conventions de l'OIT visent certaines catégories de travailleurs/euses, comme les employées de maison ou les marins. Ou encore, elles légifèrent dans des domaines spécifiques, tels que le travail de nuit, ou la santé et sécurité au travail. Les gouvernements nationaux sont invités à "ratifier" ces conventions-là, ce qui engage les États à les inclure une par une dans la législation nationale, et de faire ensuite rapport à l'OIT sur la manière dont ils les appliquent. Les travailleurs/euses et les syndicats doivent parfois faire longuement pression pour s'assurer que leur gouvernement respecte ses engagements.

Les recommandations de l'OIT: il s'agit d'instruments moins contraignants que les conventions. Ce sont de simples lignes directrices sur ce que les gouvernements devraient faire dans le domaine du droit du travail. Les gouvernements sont libres de les appliquer ou non.



Nous voulons une convention de l'OIT stricte et contraignante sur les droits des travailleuses domestiques/employées de maison, afin qu'elle nous protège.

Étapes vers une Convention de l'OIT sur les droits des travailleuses domestiques/employées de maison

Janvier – Août 2009	Soyez en contact avec les organisations syndicales, le gouvernement et les employeurs (si approprié) de votre pays afin d'être sûr qu'ils sachent que vous êtes là. Durant cette période, ils recevront un premier jet du "Rapport sur les lois et les pratiques" préparé par un comité d'experts de l'OIT à propos des lois et pratiques relatives aux travailleurs domestiques/employées de maison dans votre pays et répondront à un questionnaire. C'est une occasion de donner les informations correctes à l'OIT. Date limite pour répondre au questionnaire: fin août.
Septembre – Décembre 2009	Continuez à construire des relations avec les organisations syndicales, à faire du lobbying auprès des gouvernements et employeurs et à augmenter la conscience du public.
Janvier – Juin 2010	Demandez aux organisations syndicales une copie de la version révisée du "Rapport sur les lois et les pratiques" de l'OIT; vérifiez qu'il soit correct; si ce n'est pas le cas, préparez vos arguments et informez-en les syndicats. Essayez d'inclure des conseillers/ères au sein de la délégation officielle des travailleurs de votre pays et/ou envoyez des représentants/es de notre réseau d'activités à la Conférence Internationale du Travail à Genève en juin, où se tiendra la première discussion sur une Convention ou une Recommandation.
Août – Novembre 2010	Demandez aux organisations syndicales une copie du troisième rapport de l'OIT, qui contiendra une version préliminaire du ou des instrument(s) proposé(s). Vérifiez-le et faites en sorte que les syndicats et les gouvernements connaissent vos avis et les changements qui devront être apportés au document. Date limite: fin novembre.
Janvier – Juin 2011	En mars, demandez aux organisations syndicales la copie des deux nouveaux rapports de l'OIT: un rapport sur les réponses reçues des trois parties (gouvernements, organisations syndicales et employeurs); et l'autre: une version révisée du ou des instrument(s) proposé(s). Essayez d'inclure des conseillers/ères au sein de la délégation officielle des travailleurs de votre pays et/ou envoyez des représentants/es de notre réseau d'activités à la Conférence Internationale du Travail à Genève en juin, où la Convention et/ou la Recommandation seront acceptées.

Hong Kong: Le Hong Kong Domestic Workers' General Union a été créé en 2001 pour représenter les travailleurs/euses, des femmes pour la plupart, qui sont employés/es le plus souvent occasionnellement, avec des horaires irréguliers ou avec seulement des contrats à court terme. Le syndicat collabore avec des groupes de migrants, tels que l'Indonesian Migrant Workers' Union, et avec le mouvement syndical de Hong Kong dans son l'ensemble.



Ce que vous pouvez faire



Idées sur ce que vous, les organisations des travailleuses domestiques/employées de maison, pouvez faire dans votre propre pays:

- prendre contact avec nous pour de plus amples informations sur la campagne mondiale en faveur de l'adoption en 2011 d'une convention de l'OIT – et sur la façon dont vous pouvez y contribuer par vos propres activités;
- planifier vos activités en fonction des étapes du processus de l'OIT (voir ci-contre);
- former une alliance d'organisations des travailleuses domestiques/employées de maison, syndicats et sympathisants (de toutes sortes) présents dans votre pays, pour parler d'une seule voix;
- resserrer les liens avec le mouvement syndical dans votre pays, en lui demandant de:
 - contacter les dirigeants syndicaux qui font partie de la délégation de votre pays auprès de l'OIT afin d'éventuellement vous intégrer dans leur équipe consultative sur la Convention, pour représenter les travailleuses domestiques/employées de maison à Genève;
 - vous faciliter l'accès à des fonctionnaires du gouvernement, des parlementaires et des organisations d'employeurs, le cas échéant, pour les persuader de soutenir la Convention; les syndicats pourraient organiser des séminaires d'information conjoints avec vous, par exemple;
- mettre à votre disposition des outils d'organisation, comme des bureaux ou des ordinateurs;
- couvrir la campagne dans les organes syndicaux pour informer les membres;
- expliquer aux membres des syndicats la façon d'employer des travailleuses domestiques/employées de maison dans le respect et l'équité; diffuser des contrats de travail modèles;
- tâchez de savoir s'il y a un bureau de l'OIT dans votre pays et, en particulier, s'il dispose d'un programme sur le "travail décent"; si tel est le cas, assurez-vous que le programme inclut la nouvelle convention sur les droits des travailleuses domestiques/employées de maison;
- organisez des manifestations pour sensibiliser le public et les médias;
- envisagez la possibilité d'envoyer des représentants/es aux activités de notre réseau, lors des Conférences Internationales du Travail de 2010 et 2011, à Genève;
- une fois la Convention adoptée, en 2011, faites pression sur votre gouvernement pour qu'elle soit ratifiée et mise en application.

N'oubliez pas de nous tenir informés des actions que vous entreprenez, et en particulier de vos succès:

- quels sont les arguments que l'on vous oppose et comment les contrecarrer?
- qu'avez-vous fait pour renforcer vos propres organisations, et vos alliances avec d'autres?
- quelle est la position de votre gouvernement sur le projet de convention?



Nous, travailleuses domestiques/employées de maison, voulons parler en notre propre nom.

Nous voulons que d'autres se joignent à nous, afin de mieux faire entendre notre voix.



Amérique Latine / Caraïbes: La confédération CONACTRAHO réunit les organisations d'employés/es de maison de la région depuis vingt ans.



Royaume-Uni: Kalayaan, une association des travailleuses domestiques migrantes de Londres, a tellement impressionné le syndicat Unite-T&G par son activisme, que les deux organismes ont formé une alliance. Le syndicat apporte son soutien sur le plan politique, permet l'accès aux salles de réunion et offre des cartes de membre du syndicat, entre autres choses. " *En retour, nous profitons de leur enthousiasme et de leur énergie*", explique la responsable des "égalités" du syndicat, Diana Holland.

Photo par Audrey Wade



Suisse: A Genève, le SIT, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs, défend les droits des travailleuses domestiques migrantes, en particulier celles qui sont taxées d'"illégal" parce qu'elles n'ont pas les bons papiers. Pour accroître la pression visant à obtenir une loi, les syndicats ont demandé à des amis syndicalistes, ainsi qu'à l'aile gauche des partis politiques et à d'autres personnes qui emploient des travailleuses domestiques/employées de maison de former une "association d'employeurs".

Pour plus d'informations

Pour obtenir plus d'idées sur la façon dont vous pouvez joindre votre voix à la campagne mondiale pour le respect et les droits des travailleuses domestiques/employées de maison, veuillez consulter le site Internet du réseau:

www.domesticworkerrights.org

Ou contacter:

Anneke van Luijken

Coordonnatrice du réseau

c/o UITA

Rampe du Pont-Rouge, 8

1213 Petit-Lancy (Genève) Suisse

Courriel: info@domesticworkerrights.org

